ORIENTE-CASTELLU-FIUM'ORBU

De Linguizzetta à Vintisari, le littoral sous la protection de son conservatoire

Certains ont été acquis entre le début des années 1980 et 2009. D'autres se situent en périmètre d'intervention autorisée. De Linguizzetta à l'embouchure du Travu, plus de 1900 hectares sont placés sous la protection du conservatoire du littoral. En fait, si l'on excepte la frange côtière bordant le centre pénitentiaire de Casabianda, c'est l'ensemble du territoire de l'Oriente et du Fium'Orbu-Castellu qui est concerné. Et toutes les communes disposant d'un accès à la mer. Du Nord au Sud, et grâce au précieux concours de Matthieu Zanca-Rossi, chargé de mission au conservatoire, petit tour d'horizon des différents sites, tous gérés et surveillés par le service environnement de l'ancien département de la Haute-Corse et aujourd'hui de la collectivité de Corse.

De Linguizzetta à Ventiseri, en passant par Tallone, Aleria, Ghisunaccia, Prunelli et Serra-di-Fium'Orbu, ce sont plus de 1900 hectares de la bande côtière qui sont placés sous la protection du conservatoire du littoral. / PHOTO STÉPHANE GAMANT

ÉTANG DE GIUSTIGNANA

Commune de Linguizzetta. Superficie : 88 ha. Il ne s'agit pas encore d'un domaine protégé, mais le site est placé sous périmètre d'intervention du conservatoire. Ce dernier est en cours de négociations avec les différents propriétaires en vue d'une acquisition.

SITE DE TERRENZANA

Commune de Tallone. Superficie : 152 ha. Date d'acquisition : 1980. Il s'agit d'un site d'une grande valeur environnementale et l'un des seuls promontoires qui possède le conservatoire. Avec une vue à 360° sur la mer, les montagnes, les étangs de Diana et Terrenzana. Peu fréquentés, les lieux ont fait l'objet l'année dernière d'importants aménagements. Création d'un sentier - boucle - sur 3 kilomètres, de trois aires de stationnement et implantation d'une cabane d'accueil en bois et pierre. Seul problème, visiblement en passe d'être réglé, l'absence de signalétique depuis la RT 10, d'où part la piste d'accès.

ÉTANG DEL SALE

Commune d'Aleria. Superficie 280 ha. Date d'acquisition : 1999. La zone, d'un intérêt environnemental et historique - dans les années 1800, ses propriétaires avaient entrepris, en vain, de l'assécher - abrite une des plus importantes roseraies de Corse et U mulinu rossu, récemment réhabilité. Réserve de chasse et lieu peu fréquenté, le site constitue un habitat très favorable pour tous les oiseaux d'eau.

ÉTANG D'URBINU

Commune de Ghisunaccia. Superficie : 780 ha. Date d'acquisition : 2007. Deuxième plus grand et plus profond des étangs de Corse, c'est un peu le navire amiral des sites du conservatoire du littoral en Plaine orientale sud. Vendu par la famille Bronzini, il a déjà bénéficié de plusieurs programmes de travaux.

Création d'une promenade jusqu'à la presqu'île et d'un espace de stationnement, réhabilitation d'un local pour les gardes du littoral et les pêcheurs, création d'une installation permanente expliquant ses spécificités et implantation d'un radeau de nidification. Le site, qui est désormais équipé pour accueillir le public et notamment les scolaires, va poursuivre sa métamorphose. On réfléchit aussi à la relance d'une activité de conchyliculture, abandonnée depuis quelques années.

FORÊT DE PINIA

Commune de Ghisunaccia. Superficie : 363 ha. Date d'acquisition : 1990. C'est la plus grande forêt de pins de Corse et l'une des plus vastes en Méditerranée. Elle a été rachetée à une société italienne qui avait des projets immobiliers. Ravagée par deux incendies en 1987 et 1993, cette zone s'est fortement régénérée.

Ce qui n'est pas forcément positif, puisque les jeunes peuplements de pins, très hauts et très serrés, constituent un nouveau risque de départs de feu. Une opération de déboisement, menée sur 12 ha en 2013, a permis de voir renaître des espèces végétales endémiques, chênes et arbousiers notamment. Site très sensible, en raison de sa fréquentation, Pinia bénéficie d'un plan de protection rapproché en partenariat avec l'ONF. Des aires de stationnement ont été créées afin d'éviter la circulation anarchique sur ses pistes. L'aménagement du site, dont la commune reste propriétaire d'une quarantaine d'hectares, fait actuellement l'objet d'une réflexion concertée.

GRADUCINE-ÉTANG DE PALU

Communes de Prunelli-Serra-Vintisari. Superficie : 304 ha. Date d'acquisition : 1994 à 1998. Il s'agit d'une série de zones humides s'étendant sur près de 10 km, fermée au Sud par l'étang de Palu. Le site est fréquenté par de très nombreux oiseaux hivernants et présente une grande diversité floristique.

Quatrième plus grand étang de Corse - avec ses 110 ha - et site Ramsar, comme Urbinu, Palu a bénéficié de quelques aménagements, notamment la création d'un sentier de découverte. Un pêcheur, Julien Cugurno, exploite l'étang de manière traditionnelle, via une convention avec le conservatoire.

EMBOUCHURE DU TRAVU

Communes de Vintisari et Solaro. Superficie : 40 ha. Date d'acquisition : 2009. C'est la dernière acquisition du conservatoire. Pour l'instant, aucun aménagement n'est annoncé.

I. V.

Concilier préservation et activités humaines

Les terrains acquis ou en cours d'acquisition par le conservatoire du littoral sont des sites à forte valeur environnementale et patrimoniale. Et à ce titre des zones ultrasensibles.

L'enjeu est donc ensuite de les aménager et de les gérer en conciliant impérativement leur protection et les activités humaines.

Des activités qui peuvent aller du simple accueil du public au maintien ou au développement de certaines pratiques à vocation commerciale, comme la pêche par exemple en ce qui concerne les étangs.

La quasi-totalité des terrains dont le conservatoire du littoral est propriétaire sont gérés par le service environnement de l'ancien département de la Haute-Corse, passé depuis le 1er janvier dernier sous la tutelle de la collectivité de Corse. Ce sont ses agents, et notamment les gardes du littoral, qui assurent la surveillance des sites.

I. V.